

Rectificatif au règlement (CEE) n° 1274/91 de la Commission, du 15 mai 1991, établissant les modalités d'application du règlement (CEE) n° 1907/90 du Conseil concernant certaines normes de commercialisation applicables aux œufs

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 121 du 16 mai 1991.)

Page 21, à l'article 28 troisième ligne :

au lieu de : « ... dans la langue ... »,

lire : « ... dans la ou les langues ... ».

Page 21, à l'article 31 paragraphe 1 point a) troisième ligne :

au lieu de : « ... d'œufs brisés ... »,

lire : « ... d'œufs cassés ... ».

Page 21, à l'article 31 paragraphe 1 point b) troisième ligne :

au lieu de : « ... d'œufs brisés ... »,

lire : « ... d'œufs cassés ... ».

Rectificatif au règlement (CEE) n° 1538/91 de la Commission, du 5 juin 1991, portant modalités d'application du règlement (CEE) n° 1906/90 du Conseil établissant des normes de commercialisation pour les volailles

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 143 du 7 juin 1991.)

Page 11, dans le titre, le second visa et le premier considérant :

au lieu de : « commercialisation pour les volailles »,

lire : « commercialisation pour la viande de volaille ».

Page 14, à l'article 6 paragraphe 2 premier tiret (troisième ligne), deuxième tiret (troisième ligne), troisième tiret (quatrième ligne) et quatrième tiret (quatrième ligne) :

au lieu de : « ... pattes ... »,

lire : « ... cuisses ... ».

Page 15, à l'article 8 paragraphe 8 au tableau :

au lieu de : « > 3 201 »,

lire : « > 3 200 ».

Page 16, à l'article 9 deuxième et troisième alinéas :

au lieu de : « ... carcasses de poulets ... »,

lire : « ... carcasses de volailles ... ».

Page 16, à l'article 10 paragraphes 3 et 5 dernière ligne :

au lieu de : « ... des œufs ... »,

lire : « ... de la viande de volaille ... ».

Page 17, à l'article 11 paragraphe 3 deuxième tiret :

au lieu de : « ... fournisseur d'aliments ... »,

lire : « ... fabricant d'aliments ... ».

Page 18, à l'annexe I tableau « Article 1.1 — Noms de carcasses entières » septième ligne :

au lieu de : « Duck »,

lire : « Duck, Muscovy duck »;

au lieu de : « Πάπιες »,

lire : « Πάπιες, πάπιες Βαυαρίας »;

au lieu de : « Eend »,

lire : « Eend, Barbarijse eend ».
